

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3106

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 3081 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« de l'année au titre de laquelle la cotisation est due ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.